

UNDT/2022/045, Ramesh Balakrishnan Menon

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a jugé que: le requérant n'avait pas montré quelles conditions de sa nomination ou quelles règles et règlements avaient été violés par le non-reclassement de l'administration à reclasser un poste qu'il a convoité et à budgéter; qu'il n'avait pas montré que le processus de classification avait été achevé; et qu'il conteste une décision finale de ce processus conformément aux dispositions de ST / AI / 1998/9.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur contestait ce qu'il a décrit comme le «[r] efusal pour inclure la proposition budgétaire pour l'installation du poste de niveau P-5 en tant que chef de l'unité de sécurité de l'aviation, MINUSMA, conformément à la loi applicable contraignante.»

Principe(s) Juridique(s)

Le fardeau incombe au demandeur d'établir que la décision administrative en cause répond aux caractéristiques clés d'une décision révisable en vertu du statut du Tribunal.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Ramesh Balakrishnan Menon

Entité

MINUSMA

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2021/65

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

18 Mai 2022

Duty Judge

Juge Sikwese

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Classification (poste)

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/1998/9

TCNU Statut

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

Jugements Connexes

2019-UNAT-917

2019-UNAT-937

2010-UNAT-058

2018-UNAT-840